



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/8
9 février 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion

Nairobi, 10-21 mai 2010

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire*

TROISIÈME ÉDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSÉQUENCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS L'AVENIR

Note du Secrétaire exécutif

1. Au paragraphe 11 de la décision VIII/14, la Conférence des Parties a décidé que la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3) devrait être préparée, en vue d'une publication à la dixième réunion de la Conférence des Parties, en 2010, et que le GBO-3 devrait servir de base pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention lors de cette réunion. Le champ d'application et le format, le plan de travail, la stratégie de communication et le plan financier associés à l'élaboration de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ont été convenus dans la décision IX/10.

2. Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), les partenaires du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010, DIVERSITAS-International, les membres du groupe consultatif et du groupe spécial d'examen scientifique du GBO-3, et les organisations et parties prenantes intéressées, et en s'appuyant sur les rapports nationaux, la littérature scientifique et les études de cas, a préparé la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3) qui sera lancée le 10 mai 2010 dans plusieurs villes du monde.

3. L'établissement du rapport GBO-3 a été possible grâce aux contributions financières apportées par le Canada, la Commission européenne, l'Allemagne, le Japon, l'Espagne et le Royaume-Uni, ainsi que des contributions en nature fournies par différents partenaires.

4. Les informations et analyses présentées dans le rapport GBO-3 ont fait l'objet de plusieurs révisions par des pairs, y compris une révision par des pairs pour une publication dans la littérature scientifique ou un contrôle de qualité équivalent, par le biais des mécanismes du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010, de DIVERSITAS-International et du PNUE-WCMC, ou une révision dans le cadre de la préparation des rapports nationaux, ainsi qu'une révision par des pairs du projet de version plus large du GBO-3, entre les mois d'août et de décembre 2009, et du projet de

*UNEP/CBD/SBSTTA/14/1.

/...

synthèse du GBO-3 en novembre et décembre 2009, ainsi qu'une révision par un groupe spécial scientifique (Montréal, 4-5 novembre 2009) et par le bureau du SBSTTA.

5. Au cours de l'année 2010, Année internationale de la biodiversité, une série de produits auxiliaires et de documents techniques seront publiés pour compléter le rapport GBO-3.

6. Les analyses des tendances actuelles de la diversité biologique et des conséquences de différentes options de politique générale pour les futures tendances de la diversité biologique montrent qu'en dépit des efforts substantiels prodigues par les Parties et autres parties prenantes pour réduire l'appauvrissement de la diversité biologique, l'objectif de 2010 pour la diversité biologique n'a pas été atteint, principalement en raison du fait que l'ampleur des activités menées n'a pas été suffisante pour répondre aux défis posés, et en particulier en raison de l'absence de traitement des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique. Ceci reflète le manque de capacités des pays en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention, et le manque d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les politiques, stratégies et programmes plus vastes. Les conséquences de ces analyses ont été prises en compte dans le cadre de la proposition de Plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020.

7. Le GBO-3 paraîtra le 10 mai 2010 et son lancement officiel est prévu à Nairobi et dans plusieurs autres villes du monde. Ce lancement aura pour but d'attirer l'attention des médias, et comprendra un communiqué de presse vidéo, disponible pour une couverture télévisée. Afin d'assurer le succès de l'organisation de cette manifestation destinée aux médias, le rapport GBO-3 et ses principaux messages devront demeurer confidentiels jusqu'à la date du lancement. C'est pour cette raison que le résumé analytique du GBO-3 n'a pas encore été diffusé à l'heure actuelle. A la place, il a été transmis directement aux correspondants nationaux afin de les aider à se préparer à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de la mise en œuvre, accompagné d'une demande expresse de ne pas distribuer, citer ou mentionner le contenu du matériel envoyé. Le rapport est également disponible si une partie prenante en fait la demande.

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être recommander que la Conférence des Parties adopte une décision comme suit:

La Conférence des Parties

1. *Accueille avec satisfaction la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique;*

2. *Reconnaît les contributions et le soutien apportés par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), les partenaires du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010, DIVERSITAS-International, les membres du groupe consultatif et du groupe spécial d'examen scientifique du GBO-3, les organisations intéressées, d'autres parties prenantes et les réviseurs;*

3. *Reconnaît également les contributions financières apportées par le Canada, la Commission européenne, l'Allemagne, le Japon, l'Espagne et le Royaume-Uni;*

4. *Prend note des conclusions tirées dans la troisième édition of Perspectives mondiales de la diversité biologique, notamment le fait que :*

a) L'objectif de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction substantielle du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, comme contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre, n'a pas été atteint;

b) Les mesures de mise en œuvre de la Convention n'ont pas été d'une ampleur suffisante pour faire face aux pressions qui s'exercent sur la diversité biologique, et l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les politiques, stratégies et programmes plus vastes a été insuffisante, et en conséquence, les facteurs sous-jacents de l'appauprissement de la diversité biologique n'ont pas été suffisamment traités;

c) La plupart des scénarios d'avenir prévoient que des taux d'extinction et des pertes d'habitats très élevés vont se poursuivre pendant tout le siècle, accompagnés d'un déclin de certains services d'écosystèmes importants pour le bien-être humain. Il existe des risques d'incidences négatives à grande échelle pour le bien-être humain, si certains seuils ou « points de non retour » sont dépassés;

d) Dans le même temps, les opportunités permettant de gérer la crise de la diversité biologique sont plus nombreuses qu'elles n'avaient été reconnues auparavant, tout en contribuant à réaliser d'autres d'objectifs sociaux. Même s'il est très difficile, dans une perspective de court terme, d'empêcher la poursuite de l'appauprissement de la diversité biologique causé par les êtres humains, des politiques bien ciblées, axées sur des domaines essentiels, peuvent aider à éviter les conséquences les plus dangereuses d'un tel appauvrissement pour les êtres humains et les sociétés humaines;

5. *Note* qu'une stratégie de réduction de l'appauprissement de la diversité biologique nécessite que des mesures soient prises à de multiples niveaux, y compris:

a) Des mécanismes permettant de traiter les causes sous-jacentes de l'appauprissement de la diversité biologique, y compris une reconnaissance des avantages réels procurés par la diversité biologique, et leur prise en compte dans les systèmes économiques et les marchés commerciaux;

b) Des mesures d'urgence propres à réduire les cinq pressions qui contribuent directement à l'appauprissement de la diversité biologique (changements intervenus dans les habitats, surexploitation, pollution, espèces exotiques envahissantes et changements climatiques), afin de renforcer la résilience des écosystèmes et d'empêcher que les écosystèmes ne dépassent certains seuils ou points de non retour;

c) Des mesures de conservation directe propres à sauvegarder les espèces, la diversité génétique et les écosystèmes;

d) Des mesures propres à renforcer les avantages retirés de la diversité biologique qui contribuent aux moyens de subsistance locaux et à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci;

e) Des mécanismes de soutien permettant d'appuyer ce qui précède;

6. *Note en outre* le besoin d'accorder une plus grande importance à la restauration des écosystèmes terrestres, marins et d'eaux intérieures dégradés, en vue de rétablir leur fonctionnement ainsi que les services importants rendus par ces écosystèmes, en prenant note des orientations pertinentes préparées par la Société pour la restauration écologique;

7. *Note également* les opportunités offertes en termes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, lorsque les buts de gestion sont d'optimiser les résultats pour des services d'écosystèmes multiples, plutôt que pour un seul ou un petit nombre de services seulement;

8. *Convient* d'utiliser la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique pour orienter les discussions scientifiques et techniques menées au sujet de l'actualisation du Plan stratégique de la Convention.